



Croisière Belgique-Hollande

Du 07 au 13 avril 2027

7 jours / 6 nuits

à partir de 1485€ / pers

Base 40 personnes

Les points forts

- ✓ 4 nuits à bord d'un bateau 4 ancres
- ✓ Formule All Inclusive pendant la croisière
- ✓ Programme complet d'excursions
- ✓ Entrée au Parc de Keukenhof

JOUR 1 : MARSEILLE / METZ

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Valence, Lyon. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, continuation en direction de Metz. Installation à l'hôtel. Dîner et logement.

JOUR 2 : METZ / BRUXELLES / ANVERS

Après le petit-déjeuner, départ en direction de la Belgique et sa capitale, Bruxelles. Arrivée en fin de matinée, pour le déjeuner au restaurant. Après le repas, rencontre avec votre guide et découverte pédestre de la ville : la Grand' Place, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, véritable chef-d'œuvre d'architecture baroque, le Manneken Pis, l'hôtel de ville, la Maison du Roi... Poursuite du voyage vers Anvers. A votre arrivée, installation sur votre bateau pour 4 nuits. Cocktail d'accueil et présentation de l'équipage. Dîner et nuit à bord.

JOUR 3 : ANVERS / ROTTERDAM

Petit déjeuner et départ en compagnie d'une hôtesse du bateau pour la découverte de la vieille ville d'Anvers avec entre autres la Maison des Bouchers, la Grand'Place avec son hôtel de ville mélangeant style gothique et renaissance et l'impressionnante cathédrale. Retour sur le bateau en fin de matinée et départ en navigation pour Rotterdam. Déjeuner à bord. La croisière traversera de petites mers intérieures, de grandes écluses et atteindra Rotterdam dans la soirée. Dîner de gala et soirée animée à bord du bateau. Logement.



JOUR 4 : UTRECHT / ROTTERDAM / AMSTERDAM

Petit déjeuner et départ en direction d'Utrecht pour la visite libre du parc floral de Keukenhof, le plus grand parc de fleurs à bulbe au monde où fleurissent des milliers de fleurs. Retour à bord du bateau à Rotterdam et déjeuner. En milieu d'après-midi, le bateau quittera Rotterdam pour entamer sa navigation jusqu'à Amsterdam. Dîner et nuit à bord.

JOUR 5 : MARKEN / VOLENDAM / AMSTERDAM

Après le petit-déjeuner, départ vers la Hollande du Nord et temps libre sur l'île de Marken, aujourd'hui rattachée à la terre ferme par une digue. Autrefois village de pêcheurs, elle a su conserver son patrimoine que vous découvrirez à travers les maisons et les costumes restés traditionnels. Puis, vous rejoindrez Volendam, charmant petit port de pêcheurs sur la rive occidentale de cette ancienne mer intérieure. Découverte de ce village dont la spécialité culinaire est l'anguille fumée. Déjeuner en cours d'excursion puis départ pour Amsterdam, surnommée la « Venise du Nord ». A votre arrivée, rencontre avec votre guide local et rapide tour panoramique de la ville où vous apercevrez le quartier des musées, la synagogue, les péniches flottantes et l'Amstel, rivière qui est à l'origine de la création d'Amsterdam.... Puis promenade commentée sur les canaux. Retour sur le bateau en fin de journée. Dîner et logement.

JOUR 6 : AMSTERDAM / BRUGES / REIMS

Petit déjeuner à bord et débarquement au port d'Amsterdam. Départ pour Bruges, une des plus belles villes d'Europe. A votre arrivée, accueil par le guide local et visite à pied du centre historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco avec La Grand'Place, les vieilles demeures, le béguinage, le beffroi... Déjeuner en ville. Puis reprise de l'autocar et départ en direction de Reims et sa région. Installation à l'hôtel, dîner et logement.

JOUR 7 : REIMS / MARSEILLE

Petit déjeuner puis départ par l'autoroute en direction de Chalon, Mâcon. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour direct vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtels 3*** en France
- L'hébergement en cabine double à bord d'un bateau de catégorie 4 ancres
- La pension complète
- La formule All Inclusive à bord du bateau
- Le dîner de gala
- Les soirées animées à bord
- Les excursions et visites mentionnées au programme
- La visite guidée de Bruxelles
- La visite guidée de Bruges
- La présence d'un guide local en journée le jour 5
- L'entrée au parc floral de Keukenhof
- La promenade commentée sur les canaux d'Amsterdam
- Les taxes portuaires
- L'assurance annulation (offerte – d'une valeur de 36€)
- L'assistance / rapatriement

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 385 €
- Le supplément cabine pont supérieur : 110 €
- Les déjeuners de route
- Les boissons aux repas en dehors de la croisière
- Les dépenses personnelles





CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).